

Le Président

ARRÊTÉ

portant représentation du Conseil départemental au sein du
Conseil d'administration de Tarn Habitat

Désignation en qualité de personnalité qualifiée de Mme Émilie BARROMES
-Directrice générale adjointe de la Solidarité-

Le Président du Conseil départemental du Tarn,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 3121-15,

Vu le Code de la construction et de l'habitat notamment ses articles R 421-4, R 421-5 et R 421-16,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 26 juin 2008 fixant à 23 le nombre de membres du Conseil d'administration de Tarn Habitat dont 13 membres (6 Conseillers départementaux et 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales) désignés par le Conseil départemental, collectivité de rattachement,
- 1^{er} juillet 2021 portant élection de son Président,
- 1^{er} juillet 2021 procédant à la désignation de 6 Conseillers départementaux pour siéger au sein de l'organisme précité,

Vu la délibération de la Commission permanente du 10 septembre 2021 procédant à la désignation des 7 personnalités qualifiées susmentionnées,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Mme Émilie BARROMES, Directrice générale adjointe de la Solidarité est désignée en qualité de personnalité qualifiée en matière d'action sociale, pour représenter le Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de Tarn Habitat en lieu et place de Mme Valérie DURAND désignée initialement par délibération susvisée de la Commission permanente du 10 septembre 2021.

ARTICLE 2 :

La liste des 6 autres représentants du Département en qualité de personnalités qualifiées (dont deux élus autres que ceux de la collectivité de rattachement de l'Office) reste inchangée.

.../...

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à ALBI le - 9 SEP. 2024

Le Président du Conseil départemental

Christophe RAMOND

